

Politique et procédure en matière de plagiat et de tricherie

Le cours d'orientation en éducation de la petite enfance fait confiance à l'intégrité de l'apprenant pour qu'il soit honnête lorsqu'il suit le cours et passe les tests en ligne. Aucun apprenant ne doit présenter les mots, les idées ou les écrits d'une autre personne, d'un outil d'intelligence artificielle (IA) ou d'une publication comme étant les siens dans les exercices, les devoirs ou les tests requis.

Un apprenant qui s'inscrit au cours ne distribuera ni ne partagera les devoirs ou ne fournira pas de réponses à d'autres étudiants inscrits au cours.

Lors du cours d'orientation, il est important de reconnaître que le plagiat et les autres méthodes de tricherie ne sont pas autorisés.

Un apprenant utilisant des services de tutorat en ligne ou téléchargeant du matériel des services à l'enfance de l'Alberta (captures d'écran, photos, etc.) sera immédiatement exclu du cours.

Un apprenant pris en flagrant délit de tricherie ou de plagiat s'expose à des mesures disciplinaires dont les conséquences peuvent aller d'un échec au devoir ou au test jusqu'à l'exclusion du programme.

Définitions

Tricher, c'est se comporter de manière malhonnête pour obtenir ce que l'on veut. N'oubliez pas que le plagiat est une forme de tricherie.¹

Le *plagiat* est la représentation frauduleuse du langage, des pensées, des idées ou des expressions d'une autre personne ou d'une autre source comme son propre devoir original, avec ou sans son consentement.

Le plagiat peut être intentionnel ou non et comprend, entre autres, les éléments suivants :

- Citation verbatim sans mention claire de la source
- Copier, utiliser des idées ou paraphraser des sources Internet, des publications, des IA, des sites Web de services de tutorat, des médias sociaux, des contenus de cours, d'autres personnes et de toute autre source, sans en faire clairement mention.
- Collusion - travailler avec d'autres personnes pour trouver des réponses à des devoirs ou à d'autres projets.
- Aide à la rédaction - utilisation d'un logiciel d'édition qui permet d'obtenir des réponses qui ne sont pas entièrement le devoir de l'étudiant, y compris, mais sans s'y limiter, Grammarly.

¹ Définition du plagiat

Référence 1 : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/plagiarize>;

Référence 2 : <https://www.ox.ac.uk/students/academic/guidance/skills/plagiarism>

Politique et procédure

Le plagiat est considéré comme une infraction disciplinaire dans le cadre du cours d'orientation en éducation de la petite enfance. La procédure suivante sera appliquée dans le cas où un étudiant est soupçonné de plagiat :

- 1.** Les instructeurs mèneront une enquête pour déterminer si le devoir de l'apprenant est considéré comme un plagiat, en se basant sur les facteurs suivants, mais sans s'y limiter :
 - a.** Réponses douteuses qui ne correspondent pas au thème de la (des) question(s) ou du (des) scénario(s)
 - b.** Formulation qui ne reflète pas l'usage habituel de la langue par l'étudiant
 - c.** Utilisation de textes ou d'idées couramment plagiés
 - d.** Réponses copiées à partir de la réponse d'un autre élève à un devoir.
 - e.** Ressources de détection de l'IA et du plagiat
- 2.** Si l'apprenant a plagié des réponses, il recevra une notification de l'enseignant indiquant que son devoir n'est pas original.
- 3.** Il existe deux niveaux de sanction pour le plagiat :
 - a.** Avertissement : Un avertissement et un avis d'échec seront envoyés par courrier électronique pour une première infraction, lorsque l'apprenant a plagié un devoir dans le cadre du cours. À ce moment-là, tous les devoirs soumis seront notés pour être examinés.
 - b.** Suppression du cours : Lorsqu'un apprenant plagie à nouveau après avoir reçu un avertissement, l'apprenant sera retiré du cours. La réinscription n'est pas autorisée. Une lettre de renvoi sera envoyée par courrier électronique.

Utilisation des services de tutorat ou d'aide aux cours

L'utilisation de services de tutorat ou d'aide au cours est strictement interdite. Un apprenant utilisant des services de tutorat en ligne ou téléchargeant du matériel des services à l'enfance de l'Alberta (captures d'écran, photos, textes, etc.) s'expose à un renvoi immédiat du cours.

Citation directe du matériel de cours

Les devoirs doivent être rédigés dans les propres termes de l'apprenant, à partir de ses propres pensées et idées développées à partir de sa compréhension du contenu du cours. La présentation de citations directes et/ou de paraphrases du matériel de cours (y compris, mais sans s'y limiter, les modules et/ou les ressources supplémentaires) entraînera des mesures disciplinaires.